

## Écotaxe : Royal annonce sa suspension "sine die"



Les transporteurs, qui avaient prévu de faire la grève le 15 octobre, ont décidé de suspendre leur mouvement.

Elle était une épine dans le pied de la majorité. L'écotaxe vient d'être suspendue "sine die", a annoncé la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal. Alors qu'ils avaient menacé de manifester contre le péage de transit poids lourds, les fédérations de transporteurs ont décidé de suspendre leur mouvement dans la foulée. L'écotaxe avait été remplacée en juin 2014 par un dispositif du nom de "péage de transit poids lourds" qui devait entrer en vigueur au 1er janvier 2015. Il devait concerner les camions de plus de 3,5 tonnes circulant sur un réseau de près de 4 000 kilomètres de routes nationales et locales très fréquentées par les poids lourds. Le péage de transit poids lourd devait rapporter 550 millions d'euros par an.

Reçus ce jeudi matin par Ségolène Royal et le secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies, les transporteurs ont clamé "leur opposition à l'écotaxe". "Les chefs d'entreprise du transport routier rejettent cette taxe, d'abord parce qu'elle est incompatible avec la situation de crise que nous vivons, et parce qu'elle crée des disparités régionales qui sont inacceptables. Ce péage dit de transit va d'abord toucher nos entreprises, le transport français, le transport de proximité", a expliqué Nicolas Paulissen, délégué général de la Fédération nationale des transporteurs routiers, ou FNTR.

La veille, la ministre de l'Écologie avait affirmé vouloir proposer aux transporteurs routiers de "mettre en place un groupe de travail, de suivi, de l'application du dispositif" afin de "calmer le jeu." "Il s'agit de voir ensemble, intelligemment, si ça marche ou si ça ne marche pas avec bon sens et dans un esprit de partenariat", a-t-elle ajouté.